

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

117105

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11490 Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEL ABBES Khalie

Date de naissance : 01/09/1951

Adresse : 635 Rue Goulimma appr9, Casa

Tél. : 0662 62 02 25 Total des frais engagés : 2553, 10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/04/2022

Nom et prénom du malade : K. Khedidiee Fatima Age: 1949

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA DN PP

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

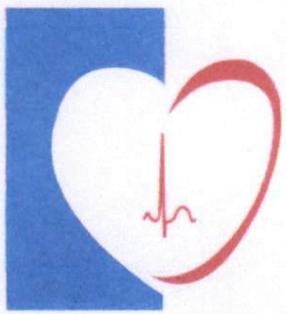
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 31/05/2022

Signature de l'adhérent(e) :

(DR)





CABINET DE CARDIOLOGIE ET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES

Le 30/04/2022

الدكتور محمد بو زباع
أمراض القلب والشرايين

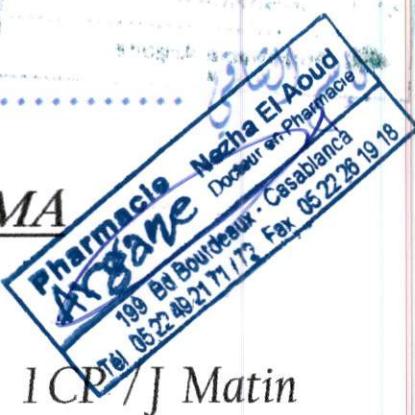
Dr. M. BOUZOUBAÂ
CARDIOLOGUE

Mme BELABBES FATIMA

98,90x4



1/ AMLOR 10



1CP / J Matin

68,90x5



2/ FLUDEX 1.5

1CP / J Matin

27,70x4



3/ CARDIO-ASPIRINE

1CP / J Midi

150,30x4



4/ TAREG 160

1CP / J Midi

113,50x6



5/ HYPERIUM 1mg

1CP / J Soir



1/ se Jour

Traitement de 3.... Mois

TRAITEMENT A NE PAS ARRETER JUSQU'A LA PROCHAINE VISITE.

T = 2253,10

Dr. M. BOUZOUBAÂ
CARDIOLOGUE
Bd Ain Taoujte (en face Clinique Badr)
Rés. ILIAS, N°6 - Bourgogne - Casablanca
Tél: 05 22 27 20 20 - Fax: 05 22 27 15 15



6 118001 130023

HYPERIUM 1 mg - O

Boite de 30 comprimés

PPV : 113,50 DH

Servier Maroc - Casablanca



6 118001 130023

HYPERIUM 1 mg - O

Boite de 30 comprimés

PPV : 113,50 DH

Servier Maroc - Casablanca



6 118001 130023

HYPERIUM 1 mg - O

Boite de 30 comprimés

PPV : 113,50 DH

Servier Maroc - Casablanca



6 118001 130023

HYPERIUM 1 mg - O

Boite de 30 comprimés

PPV : 113,50 DH

Servier Maroc - Casablanca



6 118001 130023

HYPERIUM 1 mg - O

Boite de 30 comprimés

PPV : 113,50 DH

Servier Maroc - Casablanca

6 118001 130023

HYPERIUM 1 mg - O

Boite de 30 comprimés

PPV : 113,50 DH

Servier Maroc - Casablanca

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Pharmacie
Nazha El Aoud
Bourdella - Casablanca

Tél: 05 22 49 27 77 Fax: 05 22 26 19 18

88,90

68,90

FCO Dex 40
68,90

1500 (0,214) mm

68,90

UT.AV HATR FCI 14 P.P.V.
98,90 98 90

LOT N° : FT 3947

P.P.V.

98,90

LOT N° : FT 3821

P.P.V.

98,90

UT.AV AMET 21 AD

P.P.V.

98,90

LOT N° : FT 0947

P.P.V.

98,90

UT.AV AMICOR 10

P.P.V.

98,90

LOT N° : FT 0947

P.P.V.

98,90

6118001030309

TAREG 160 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 180,30 DH

6118001030309

TAREG 60 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 180,30 DH



valable 3 mois

Le 30/04/2020

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Certifie que Mlle, Mme, M. :

Présente

Nécessitant un traitement d'une durée de :

Dont ci-joint ordonnance :

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : www.mupras.com // mail : pec@mupras.com // tel : 0522-20-45-45 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18
Adresse : Center d'affaire Allal Ben Abdellah, 49, Angle Rue Allal Ben Abdellah et Rue Mohamed Meda Akir
6ème Etage, Casablanca

Dr. M. BOUZOUBA
CARDIOLOGISTE
13 Bd Ain Tounane en face Chiffa Bach
Rés. Ilies N° 10010, Casablanca
Tel : 05 22 27 78 18

Bel Abbès Fata
Hassan Doss
Laayoune Suprême

Dr. M. BOUZOUBA
CARDIOLOGISTE
13 Bd Ain Tounane en face Chiffa Bach
Rés. Ilies N° 10010, Casablanca
Tel : 05 22 27 78 18

GEMS IT MAC1200 ST FAIMA BELABBS , EXPLORATION CARDIO-VASCULAIRE CASABLANCA DR BOUZDUBAA
73 Ans (21.02.1949)

FC 66/min

Résultats mesures:

QRS : ms
QT/QTcB : ms
PQ : ms
P : ms
RR/PP : / / ms
P/QRS/T : / / degrés
QTD/QTcBD : ms
Sokolow : mU
NK :

Interprétation:

rapport non confirmé .

